



16, rue des Chaudronniers - CP 3287 - 1211 Genève 3
tél: +41(0)22 818 03 00 - fax: +41(0)22 818 03 99
courriel: sit@sit-syndicat.ch - www.sit-syndicat.ch

Syndicat des Services Publics - Genève



6, rue des Terreaux du Temple - 1201 Genève
tel: 022 741 50 80 - fax 022 741 50 85
www.sspge.ch

Genève, le 4 novembre 2013

A la presse et aux médias

Emplois menacés à la Maison de Vessy suite à une décision injustifiée de Madame la Conseillère d'Etat Isabel Rochat

Les syndicats SSP-SIT dénoncent l'attitude de Madame la Conseillère d'Etat Isabel Rochat en charge du DSE et celle du directeur de la direction générale de l'action sociale, Monsieur Jean-Christophe Bretton qui, en refusant d'appliquer la Loi sur la gestion des établissements pour personnes âgées et son règlement d'application (J720.01), mettent en difficulté financière un des plus gros établissements médico-social de Genève, La Maison de Vessy.

L'EMS la Maison de Vessy s'est lancé dans un ambitieux et nécessaire projet de rénovation pour offrir aux personnes âgées dépendantes des chambres individuelles avec douche et WC. Pour établir son plan de financement, l'établissement a misé sur une augmentation de son prix de pension, l'Etat n'ayant pas souhaité participer à la rénovation de ce service public. La Loi sur la gestion des EMS prévoit que le prix de pension doit être le même dans tout l'établissement.

Or, Madame Isabel Rochat contraint la Maison de Vessy à appliquer un prix de pension différencié dans l'EMS, ce qui est contraire à la législation en vigueur. Alors que les travaux sont bien avancés, la majorité des chambres n'a donc pas connu l'augmentation prévue, ce qui prive l'établissement des recettes nécessaires à son bon fonctionnement.

Par ailleurs, seul EMS du canton à bénéficier d'un statut public et donc de meilleures conditions de travail, notamment pour le départ à la retraite anticipée (PLEND), la Maison de Vessy a dû assumer seule la charge financière résultant du nombre de départs exceptionnellement élevés en 2013.

Comme conséquence immédiate de cette double contrainte, l'EMS rencontre un "trou" financier important qui l'oblige à supprimer des postes et des services de proximité. Par exemple, la fermeture de la pharmacie implique une externalisation de prestation. Ainsi, la préparation des médicaments est réalisée par une entreprise privée qui utilise un "robot". A la clef, une baisse de la qualité des prestations car ce système présente des dangers que seule la main experte d'un personnel qualifié peut limiter. Les syndicats dénoncent cette politique qui pénalise le personnel et met en danger les emplois publics et les prestations de proximité.

Interpellée par les syndicats en début de mois d'octobre, Madame la Conseillère d'Etat n'a pas daigné répondre aux préoccupations du personnel. Extrêmement choqués par cette attitude, les syndicats demandent une entrevue urgente avec Madame Isabel Rochat.

Pour le SSP : Thierry Daviaud - Tél. 076 420 60 92, coprésident SSP

Pour le SIT : Mirella Falco - Tél. 079 239 24 77, secrétaire syndicale SIT